CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 21 mars 2016, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Rémi Fortin, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur Rémi Fortin, maire suppléant, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux et Michel Lyrette formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant, sont également présents, Me John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Robert Coulombe, maire

RÉSOLUTION NO 2016-03-038 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-03-039 Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION,

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jacques Cadieux, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, le projet de règlement no 961 intitulé: "Règlement concernant un programme visant à restaurer la peinture extérieure pour les bâtiments dans la Ville de Maniwaki. (2016)", sera présenté.

AVIS DE MOTION,

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Charlotte Thibault, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, le projet de règlement no 962 intitulé: "Règlement concernant un programme de revitalisation 2016, pour la Ville de Maniwaki", sera présenté.

RÉSOLUTION NO 2016-03-040 Pour adjuger la soumission "Recyclage des

bâtiments de l'ancienne usine Bowater" -

S-42.1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres

public pour le recyclage des bâtiments de l'ancienne

usine Bowater;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu 6 soumissions qui se

lisent comme suit;

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (incluant les taxes applicables)
9307-8269 Québec Inc. Vamaya	356 997.38 \$
Construction Langevin et Frères	330 000.00 \$
Gestion DMJ	493 307.00 \$
Groupe Piché Construction	339 648.85 \$
Les Entreprises Ma-Mi Inc.	310 087.58 \$
Plomberie Aumond Inc.	244 781.78 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

soit retenue l'offre la plus basse reçue, soit celle de Plomberie Aumond Inc, pour un montant de 244 781.78 \$, incluant les taxes, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-42.1 "Recyclage des bâtiments de l'ancienne usine Bowater".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-03-041 Pour payer les comptes payables du mois de février 2016.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités

financières pour le mois de février 2016 s'élève à

174 393,04 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur IM0050 a une retenue de 5 140.00 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 169 253,04 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-03-042	Pou	r payer no	otre quote-pa	ırt 2016 au déf	ficit
	de	l'Office	municipal	d'habitation	de
	Ma	niwaki.			

CONSIDERANT QUE	l'Office municipal d'habitation de Maniwaki a				
	déposé ses prévisions budgétaires déficitaires pour				
	1'année 2016 nour un montant de 547 597 00 \$				

l'année 2016 pour un montant de 547 587,00 $\$

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Maniwaki est de 10%

du déficit anticipé, soit 54 758,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville doit se faire en

quatre versements égaux et consécutifs de

13 689,50 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière, à émettre à l'Office municipal d'habitation de Maniwaki, quatre versements égaux et consécutifs pour l'exercice financier 2016, soit:

-	31 mars 2016	13 689,50 \$	- 30 septembre 2016	13 689,50 \$
_	30 juin 2016	13 689,50 \$	- 31 décembre 2016	13 689,50 \$

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés au poste 02-520-00-963.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-03-043 Pour verser notre quote-part 2016 à la Régie

intermunicipale de l'aéroport Maniwaki

Haute-Gatineau.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki contribue au financement de la

Régie au moyen du versement de sa quote-part;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part 2016 est de 27 768 \$, le tout payable

en deux versements, le 1^{er} avril 2016 au montant de 13 884 \$ et le 1^{er} juin 2016 au montant de 13 884 \$;

POUR CES MOTIFS.

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à effectuer les versements à la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau pour les motifs ci-haut mentionnés;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés au poste budgétaire n° 02-391-00-329.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-03-044 Pour décréter le mois d'avril; "Mois de la Jonquille".

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au

Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver

plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et

bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus

de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les

cancers en adoptant un mode de vie saine et des

politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la

recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du

cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se

concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société

canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il

est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer

et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les

Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette

maladie;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE

le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-03-045 Pour annuler la résolution 2016-02-027.

CONSIDÉRANT la résolution 2016-02-027 « Pour remplacer les

fenêtres sur le bâtiment situé au 270 rue Notre-Dame, connu sous le nom de l'ancien hôtel de

ville »;

CONSIDÉRANT QUE la résolution octroie le contrat à BMR Martel et Fils;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette résolution, une erreur sur

un élément important dans le devis technique a été découverte et de ce fait, rendait le devis inutilisable;

CONSIDÉRANT cette erreur, les soumissions ne peuvent être

considérées;

CONSIDÉRANT QUE si cette erreur avait été découverte avant que le

contrat soit accordé, un addenda aurait été déposé dans les délais légaux, sinon le conseil aurait refusé

d'octroyer ce contrat;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'annuler la résolution 2016-02-027 « Pour remplacer les fenêtres sur le bâtiment situé au 270 rue Notre-Dame, connu sous le nom de l'ancien hôtel de ville ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-03-046 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h40.

	ADOPTÉE
Rémi Fortin, maire suppléant	
	M ^e John-David McFaul, greffier